

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 11

Artikel: A travers l'actualité économique
Autor: Scheidegger, Tony
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-825423>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des sapins, alimente de ses richesses inépuisables des quantités de scieries et pourvoit à toutes les industries du bois, y compris les fabriques de papier.

L'agriculture, de son côté, occupe le 22,7 % de la population et donne un rendement appréciable par ses produits laitiers de qualité et un fromage onctueux. Ses vergers généreux, ses ruchers abondants, ses nombreuses volailles tout comme la pêche ajoutent aux revenus. De vastes pâturages favorisent l'élevage bovin et hébergent une race de chevaux réputés, non seulement en Suisse, mais en Europe. La culture du tabac est naissante, mais son industrie en Ajoie est prospère et plus que séculaire. Enfin, le vignoble de La Neuveville produit un vin de qualité, tandis que dans les campagnes on distille diverses variétés de liqueurs : eau de cerises, framboise, mirabelle, prune, etc.

L'honnête réalisme jurassien a su créer et donner un superbe essor à l'industrie. D'un bout à l'autre du pays, c'est l'apothéose de la mécanique de précision, de l'instrument d'optique, le triomphe de l'horlogerie, la féerie de la montre. C'est presque une gageure, semble-t-il, d'avoir osé établir ces cités industrielles, travaillant selon les méthodes les plus modernes et dont les produits par leur excellence font prime dans le monde entier. Certains centres sont peuplés de fabriques immenses, ruches bourdonnantes où règne comme un sage principe de réussite l'excellence du travail, l'excellence dans une seule besogne accomplie avec soin et à la longue avec une habileté qui tient du prodige. Ces montres d'aujourd'hui, c'est avec l'avion qu'elles s'en vont aux quatre coins du globe. On fait aussi des pendules, des horloges, des réveils, des boîtes de montres et toutes les parties annexes, des tours automatiques très demandés et des machines de tous genres ; puis des cycles, des motocycles, des appareils électriques, etc. La métallurgie fournit de la robinetterie, de la serrurerie, des étampes, de la coutellerie, des articles en aluminium, des articles émaillés, galvanoplastie et tant d'autres choses soignées et utiles.

Si le 53,4 % de la main-d'œuvre est retenue par l'industrie et l'artisanat, disons que ce dernier est lui aussi considéré par la bienfaisance de ses ouvrages. Toutes ces mains d'hommes laborieux, toutes ces mains jurassiennes, adroites et minutieuses, se partagent les diverses professions inhérentes à la vie du pays. Mais, arrêtons là ces citations, faites à grands traits dans le seul but d'esquisser sommairement l'image du Jura qui travaille.

Jos. BEURET-FRANTZ,

A travers l'actualité économique

Au cours d'une session extraordinaire qui s'est tenue à la fin du mois dernier, les Chambres fédérales ont approuvé l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne des paiements. Rappelons que cet organisme permettra d'instaurer entre les participants (ils sont au nombre de 17) une forme de commerce beaucoup plus libérale. Il s'agit de passer du bilatéralisme au multilatéralisme qui fonctionnera grâce à un fonds monétaire international. Les soldes créanciers et débiteurs seront

compensés par la voie de ce fonds selon une procédure assez compliquée qu'il serait superflu d'examiner ici d'une manière approfondie. Les pays membres de l'Union doivent s'engager à libérer d'emblée de toutes restrictions le 60 % de leurs importations, cette part devant être portée dès le 1er février 1951 à 75 %. Les milieux paysans de notre pays se sont inquiétés de ces mesures voyant dans les efforts déployés en vue de la libéralisation des échanges une menace directe pour notre agriculture.

Qu'ils se rassurent, cependant ! Avant la constitution de l'Union européenne des paiements déjà, la Suisse avait soustrait à toute restriction quantitative le 61.5 % de ses produits agricoles.

Quant à la seconde étape, au cours de laquelle la proportion libre de toute entrave devra passer de 60 à 75 %, nous ne pensons pas que son application lèsera les intérêts de nos agriculteurs. En effet, le chiffre de 75 % est un montant global qui n'engage pas chaque catégorie de marchandises en elle-même. Nous avons toute latitude d'établir un équilibre entre nos différents achats, en libérant au-delà de 75 % certains produits (ce qui est pratiquement le cas aujourd'hui) et en maintenant la proportion actuelle pour les fruits du sol. Notre délégation auprès de l'O.E.C.E. a déjà reçu des assurances à ce sujet et le Conseil fédéral, de son côté, a pris l'engagement de ne pas désavantager notre agriculture et de s'en tenir au taux actuellement admis de 60 %. Au demeurant, notre tarif douanier nous permettrait en cas de besoin de protéger les produits de notre sol contre la concurrence étrangère. Nous ne croyons donc pas que les craintes exprimées par certains milieux agraires soient justifiées.

En revanche, on ne saurait assez insister sur les avantages qui en résulteront pour quelques-unes de nos industries d'exportation, principalement pour notre horlogerie. Les deux discriminations qui pesaient tant sur cette dernière : l'une portant sur le caractère de notre monnaie (monnaie forte) et l'autre sur les produits « non essentiels » n'existeront plus dans le cadre de l'Union des paiements.

✱

Le conflit de Corée a eu pour conséquence de remettre, dans le monde, tout l'appareil de production de guerre en marche. Son phénomène corollaire, l'inflation, manifeste ses premiers effets. A la session extraordinaire du Conseil économique de l'Europe, où la Suisse est représentée, on élabore un programme commun de lutte contre l'inflation. On comprendra mieux cette nécessité si l'on sait que les pays signataires du pacte de l'Atlantique s'apprêtent à doubler leurs dépenses d'armement qui atteindront jusqu'à 8-10 % du revenu national.

Les principales matières premières affirment toujours des signes évidents de hausse, surtout en ce qui concerne les matières indispensables à l'équipement de guerre. En revanche, on signale une certaine stabilisation, voire une légère baisse dans les denrées alimentaires, tendance que l'on croit attribuer à la perspective d'une fin imminente de la guerre en Extrême-Orient. Le nouveau foyer qui vient de se ranimer en Indochine ne laisse toutefois pas entrevoir une évolution des prix propre à nous rassurer.

✱

Le Conseil fédéral a déféré à la demande des Etats-Unis et a accepté l'insertion d'une clause échappatoire dans l'accord commercial qui nous lie à ce pays. Il ne fait pas de doute que cette disposition vise nos exportations de montres en Amérique et que la démarche du gouvernement de Washington a été dictée par le souci de donner satisfaction aux exigences des fabricants américains. Nous savons que la procédure pour demander, sur la base de cette clause, une élévation des droits de douane pouvant aller jusqu'à 50 % est assez compliquée à suivre et qu'il n'est pas certain qu'elle aboutisse dans chaque cas. La commission du tarif douanier, compétente pour statuer, a été saisie jusqu'à présent 19 fois de semblables demandes ; elle a refusé dans 14 cas d'ouvrir l'enquête, alors que 5 cas sont encore en suspens.

Sous les apparences d'une concession tactique faite aux milieux protectionnistes d'outre-Atlantique, la clause échappatoire représente dans de nombreux cas un instrument assez efficace au service de la politique économique très libérale de Cordell Hull qui cherche par ce moyen à obtenir de ses partenaires une réduction des tarifs douaniers. Empressons-nous de constater qu'en l'occurrence cette thèse ne joue pas pour notre pays.

Il convient aussi de préciser que les droits américains sont des droits spécifiques qui n'ont pas varié depuis 1936, alors que le prix des montres a presque doublé. On en déduira qu'au pis-aller (élévation des taxes de 50 %) cette augmentation serait encore supportable et, si elle portait certes préjudice à nos exportations horlogères, ne saurait justifier un pessimisme extrême. De toute manière on peut rendre au Conseil fédéral cette justice d'avoir su choisir le moindre des deux maux qui s'offraient à lui : l'« escape clause » ou la dénonciation du traité de commerce.

*

Nous avons reçu la Chronique statistique de la ville de Bienne pour l'année 1949 qui fourmille d'indications très intéressantes sur la vie économique de cette cité. Il ne nous est pas possible d'en donner ici même un pâle reflet. Nous citerons néanmoins quelques chiffres se rapportant à l'évolution du chômage.

	Nombres mensuels maximum de chômeurs		
	complets	partiels	au total
1931	3557	1395	4952
1935	2867	914	3653
1939	2010	693	2703
1941	265	101	355
1945	126	103	229
1947	62	2	62
1949	120	43	161

Les chiffres d'avant-guerre ne sont donc pas près d'être atteints, et c'est tant mieux. D'ailleurs, le degré d'occupation reste, cette année, favorable, puisqu'à fin juin 1950 on dénombrait dans notre pays 4393 chômeurs, alors qu'on continuait d'occuper 90,000 travailleurs étrangers.

Tony SCHEIDEGGER.